

FINANCIERE SAIL

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 463 920 euros
Siège social : 8 rue David RAYNAL - 33300 BORDEAUX

RNE 822 364 816 RCS BORDEAUX
(Ci-après « La Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept février,
A quatorze heures,

Monsieur Olivier SIMON, né le 6 octobre 1975 à SOYAUX (16), de nationalité française, demeurant
8 Rue David Raynal - 33300 BORDEAUX,

Propriétaire de la totalité des 46.392 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
FINANCIERE SAIL,

Agissant en qualité d'Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- *Augmentation du capital social d'une somme de CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT EUROS (536.080 €) par incorporation de réserves et création de CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT HUIT (53.608) parts sociales nouvelles au profit de l'Associé Unique.*
- *Modification corrélative des statuts.*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT EUROS (536.080 €) pour le porter de QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (463.920 €) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

L'Associé Unique prend acte :

- Qu'il ressort des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2025 que le compte « Autres Réserves » présente un solde d'UN MILLION TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (1.337.271,62 €)
- Qu'aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 29 août 2025 concernant l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, le solde du bénéfice soit la somme de TRENTE NEUF MILLE QUARANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (39.040,96 €) a été affecté au poste « Autres

Réserves » de sorte que suite à cette affectation, le poste « Autres Réserves » s'élève à UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (1.376.312,58 €)

- Qu'il n'a été procédé à aucun prélèvement sur le compte « Autres Réserves » entre le 1^{er} juillet 2025, date de début de l'exercice social en cours et le jour des présentes.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de CINQUANTE-TROIS MILLE SIX CENT HUIT (53.608) parts sociales nouvelles de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement à l'Associé Unique : Monsieur Olivier SIMON.

Les parts sociales nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption des décisions précédentes, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivante, savoir :

« ARTICLE 7 (nouveau) – APPORTS

7.1 Apports en nature

Lors de la constitution il a été fait les apports suivants :

Monsieur Olivier SIMON, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit, a apporté à la société, dans les conditions fixées par un contrat d'apport en date du 25 août 2016, les biens suivants :

- *LA PLEINE PROPRIETE de 95 parts sociales, numérotées de 1 à 95, de la société SCI SIMMO, Société Civile Immobilière au capital de 500 €, dont le siège social est sis 16 rue Duret, 33300 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 752 545 483.*
- *LA PLEINE PROPRIETE de 200 parts sociales, numérotées de 201 à 400, de la société WORKS INDUSTRY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis Rue des Terres Neuves, Local 524, Bâtiment 14, 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 512 531 021.*
- *LA NUE-PROPRIETE de 199 parts sociales numérotées de 1 à 199 en nue-proprieté de la société WORKS INDUSTRY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis Rue des Terres Neuves, Local 524, Bâtiment 14, 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 512 531 021.*

- La PLEINE PROPRIETE de 90 actions de la société A.D.G.W.S., Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis Rue des Terres Neuves, Local 524, Bâtiment 14, 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 538 848 433.
- LA PLEINE PROPRIETE de 45 parts sociales, numérotées de 16 à 90, de la société SCI DOMAINE DE VICROZE (PERIGORD), Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis 80, Rue de Montbron - 16000 ANGOULEME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGOULEME, sous le numéro 482 545 795.

L'apport ci-dessus décrit, évalué à la somme globale de 463.913 €, est consenti moyennant l'attribution à Monsieur Olivier SIMON de QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE (46.391) parts sociales, numérotées de 1 à 46.391 de la Société Bénéficiaire d'un montant nominal de DIX EUROS (10 €), et d'une soulte de trois euros au titre des rompus.

7.2 Apports en numéraire

Lors de la constitution, Monsieur Yves SIMON, a apporté la somme de DIX EUROS (10 €), correspondant à UNE (1) part sociale de DIX EUROS (10 €), souscrite en totalité et libérée sur appel de la gérance.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2016, Monsieur Yves SIMON a cédé ladite part sociale à Monsieur Olivier Simon, lequel est depuis cette date, associé unique de la Société.

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27 février 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT EUROS (536.080 €) pour le porter de QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (463.920 €) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

« ARTICLE 8 (nouveau) – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Le capital social est ainsi fixé à la somme d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €) divisé en CENT MILLE (100.000) parts sociales de DIX EUROS (10 €) chacune, intégralement libérées et numérotées de 1 à 1.000.000, attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Olivier SIMON ».

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au cabinet d'expertise-comptable IN EXTENSO FIDULEX – 5 ter avenue Roger Lapébie – 33140 VILLENAVE D'ORNON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 403 312 069, pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précédent.

* * * * *

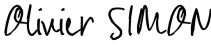
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original numérique signé par l'Associé Unique sera conservé dans les archives de la Société. A cet effet, un original numérique des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît. Le présent acte est signé par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, les signataires reconnaissent qu'ils ont signé cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL, QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION AU SIGNATAIRE.

Monsieur Olivier SIMON

Associé Unique

DocuSigned by:

6BAFC564772D4C6...